

Conseil national

Reconversion des anciens ministres sous la loupe

Le PS et l'UDC ont réussi, hier, à limiter certains conflits d'intérêts des sept élus après leur départ. Mais la loi risque de tomber

Arthur Grosjean Berne

L'autocontrôle des mandats, c'est bien. Mais une loi fixant les limites à ne pas franchir, c'est encore mieux. Voilà ce qu'a réaffirmé hier le Conseil national. Il veut brider quelque peu l'appétit financier des conseillers fédéraux après leur sortie du gouvernement. Il s'oppose ainsi frontalement au Conseil des Etats, qui estime une telle loi inutile.

Que veut exactement la nouvelle loi défendue par les deux frères ennemis UDC et PS? Empêcher pendant deux ans un conseiller fédéral sortant d'accepter un travail rémunéré dans une entreprise dont les activités ont un rapport direct avec son département. Alain Berset, quand il prendra sa retraite, ne pourrait ainsi pas se mettre au service d'une assurance maladie. En revanche, il pourrait parfaitement entrer au conseil d'administration de Credit Suisse, qui n'a pas de rapport direct avec son activité actuelle.

«Le Conseil fédéral s'est doté d'un code de bonne conduite. Il prévoit la même sanction que la loi, à savoir l'unique blâme du public»



Isabelle Moret
Conseillère nationale
(PLR/VD)

La loi veut aussi interdire aux ministres d'accepter des mandats de sociétés qui ont profité de la manne fédérale durant les quatre dernières années pour un montant de plus de quatre millions de francs. Cela afin d'éviter le soupçon de renvoi d'ascenseur.

Le cas Moritz Leuenberger
«Le bon vieil autocontrôle ne suffit plus, tonne Cesla Amarelle (PS/VD). La transparence est désormais une condition absolue pour assurer la confiance envers les responsables politiques. N'attendons pas que le Conseil fédéral soit ébranlé par un nouveau scandale

«N'attendons pas que le Conseil fédéral soit ébranlé par un nouveau scandale pour agir»



Cesla Amarelle
Conseillère nationale
(PS/VD)

pour agir.» A quoi fait-elle allusion? Notamment au départ de Moritz Leuenberger. Peu après avoir quitté le Conseil fédéral, le socialiste zurichois avait rejoint le conseil d'administration d'Implenia. Le problème, c'est que cette société travaillait avec son département sur le chantier du siècle au Gothard. Un exemple type de liaison dangereuse.

La chancelière Corina Casanova parle «d'un cas pas joli joli». Mais selon elle, il s'agit d'un cas isolé qui n'appelle pas une nouvelle loi. Surtout que le Conseil fédéral s'est doté d'un aide-mémoire qui fixe la règle suivante: «Les

membres du Conseil fédéral qui exercent une activité rémunérée après leur départ du collège examinent avec toute l'attention requise s'il n'existe pas de conflits d'intérêts avec leur précédente fonction. Et si c'est le cas, ils y renoncent.»

«Code de bonne conduite»
Isabelle Moret (PLR/VD) n'admet pas ce qu'a fait Moritz Leuenberger. «Mais il n'y a pas besoin de légiférer. Le Conseil fédéral s'est doté d'un code de bonne conduite. Cet aide-mémoire prévoit la même sanction que la loi, à savoir l'unique blâme du public.»

Rudolf Joder (UDC/BE) ne voit pas pourquoi on refuse une telle loi alors que l'économie privée connaît des règles sur les conflits d'intérêts. Et il relève qu'avec une retraite de 200 000 francs par an, un conseiller fédéral n'est pas à plaindre.

Au vote, le Conseil national accepte la loi par 101 voix contre 74. L'écart est plus grand que lors du premier vote en 2013. Pourtant, la loi risque de ne jamais voir le jour. Le Conseil des Etats l'a sèchement rejetée en mars par 31 voix contre 9. On peut parier qu'il maintiendra son refus quand l'objet lui sera à nouveau soumis. Les partis du centre n'ont en effet pas varié de leur ligne. Il n'y aura donc pas de «Lex Leuenberger».

Une loi Facebook pour protéger les enfants?

Le PDC propose des mesures, légales, entre autres, pour éviter les crimes contre les mineurs par le biais d'Internet



La conseillère nationale Barbara Schmid-Federer (PDC/ZH).

Contacté un enfant par l'intermédiaire d'Internet en vue d'avoir avec lui des échanges sexuels, autrement dit le *grooming*, devrait être un délit identifié comme tel dans le Code pénal. C'est l'une des mesures demandées hier à Berne par les démocrates-chrétiens. Ils veulent ainsi combattre la cybercriminalité visant les mineurs. Le PDC a livré une liste de propositions dans ce sens, qui incluent une augmentation des ressources policières spécialisées et la sensibilisation des parents et des jeunes aux conséquences de la publication d'images de jeunes posant nus, mesure qui pourrait dans certains cas se traduire par une interdiction de publication. Le parti surfe ainsi sur le récent succès de l'initiative populaire dite «Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants», arguant que ses propositions s'inscrivent dans ce contexte.

Barbara Schmid-Federer, conseillère nationale PDC et par ailleurs ambassadrice de Pro Juventute, dit être déjà intervenue au Parlement, jusqu'ici en vain. «Le Code pénal, dans sa forme actuelle, ne suffit pas, déclare-t-elle. La loi dit qu'il faut un contact réel pour que cela soit punissable, mais un échange par Skype, pour moi, c'est assez réel.»

Le *stalking*, ou harcèlement par le biais, notamment, des réseaux sociaux, devrait également figurer dans la liste explicite des délits, selon le PDC. La politicienne raconte une expérience vécue de piratage de son compte Facebook. «J'ai déposé une plainte, mais la police n'a rien pu faire, le siège de l'entreprise se trouve aux Etats-Unis et les procédures sont trop longues.»

Autrement dit, c'est une loi sur les réseaux sociaux qui est réclamée. De quoi hérisser le PLR Andrea Caroni, pour qui le Code pénal actuel est largement suffisant, avec, par exemple, la notion de tentative. «Sinon on aurait affaire à une justice purement symbolique, où le fait de nommer une pratique suffit pour la combattre», déclare-t-il.

A gauche dans l'hémicycle, on est moins catégorique. «Je réserve mon avis, il faudrait pouvoir analyser le détail de ce qui est proposé, note Balthasar Glättli, chez les Verts. A première vue, cela semble une bonne idée. Mais on doit voir si cela va plus loin que le populisme. Il faudrait éviter une loi qui soit différente en fonction des moyens employés pour commettre une infraction. Et la police a déjà obtenu la possibilité de traquer ces crimes avec des enquêtes sous couverture. Je suis pour l'instant plutôt sceptique sur l'utilité d'avoir une loi spéciale pour les réseaux sociaux.»

Le socialiste Jean Christophe Schwaab reconnaît pour sa part certaines lacunes dans la loi. Mais il n'est pas favorable à ce que, en pénalisant le *grooming* en tant que tel, on punisse une «tentative de tentative d'acte sexuel envers un mineur. Un peu comme si c'était un délit de penser un jour voler une pomme.» Jérôme Ducret

«Solar Impulse 2» s'envole pour son baptême de l'air

Le second avion solaire de Bertrand Piccard et André Borschberg a décollé, hier, pour la première fois de l'aérodrome de Payerne

Dans les lueurs bleutées de l'aube, *Solar Impulse 2* a pris son envol pour la première fois, hier à 5 h 36. Après quelques dizaines de mètres sur la piste de l'aérodrome de Payerne, l'avion solaire a très vite décollé, s'éloignant tranquillement dans le ciel broyard sous les yeux émerveillés d'un public très matinal. L'orée du jour est un moment approprié pour ce baptême de l'air, car le vent se lève souvent avec le soleil.

L'appareil révolutionnaire, destiné à faire le tour du monde en 2015, vole sans carburant ni émissions polluantes de jour comme de nuit. «C'est le premier avion qui aura une endurance pratiquement illimitée, a rappelé André Borschberg, directeur de Solar Impulse. La seule limite sera le pilote.» Parti pour une heure et quarante-cinq minutes de vol, l'avion de 2300 kilos a finalement volé pendant plus de deux heures à une vitesse moyenne de 56 km/h. Tel un gigantesque oiseau aux ailes largement déployées, *Solar Impulse 2* semblait planer dans le ciel broyard. Aux commandes, le pilote d'essai Markus Scherdel en a profité pour tester les réactions de l'appareil dans les airs, sous les yeux attentifs d'André Borschberg, qui le suivait en hélicoptère, et de Bertrand Piccard, resté au sol au poste de contrôle.

Peu avant 8 h, *Solar Impulse 2* a atterri tout en douceur sur le tarmac de Payerne sous les vivats des spectateurs. Un moment de



Parti hier à l'aube de Payerne, «Solar Impulse 2» a survolé la Broye durant deux heures à l'occasion de son vol inaugural. KEYSTONE

«C'est le premier avion qui aura une endurance pratiquement illimitée. La seule limite sera le pilote»

André Borschberg
Directeur de Solar Impulse

grande émotion pour Bertrand Piccard et André Borschberg, mais aussi pour tous ceux qui travaillent sur ce projet depuis des années. A peine descendu de la machine, Markus Scherdel a été chaleureusement accueilli par l'équipe au sol. «Le héros du jour», comme l'a appelé Bertrand Piccard, s'est réjoui que tout fonctionne comme prévu. «Dans un projet aussi innovant, chaque étape est un saut dans l'inconnu. Aujourd'hui, le suspense était à son comble!» a déclaré Bertrand Piccard. «C'est une étape très importante et tout

s'est très bien passé», a ajouté André Borschberg.

Markus Scherdel effectuera encore une dizaine de vols d'essais avant que l'ingénieur et l'aventurier ne prennent place dans le cockpit. Si tout va bien, l'avion solaire partira dans moins d'un an en direction de l'est pour son tour du monde solaire.

Anne Rey-Mermet

Découvrez la galerie de photos sur www.solar.tdg.ch

Le chiffre

3000

C'est, en milliers, le nombre d'écoliers attendus par les CFF durant le mois de juin, période traditionnelle des courses d'école. Aujourd'hui même, ce ne sont pas moins de 46 000 enfants, faisant partie de 1800 classes, qui sont montés dans les trains. Des contingents sont d'ailleurs prévus pour certains convois. Les courses d'école commencent généralement le mardi ou le jeudi. **ATS**

Immobilier
Pas question de durcir la Lex Kohler

Le privilège accordé aux personnes vivant à l'étranger pour l'acquisition de parts dans des fonds immobiliers et des sociétés immobilières cotées en Bourse devrait demeurer. Exit aussi l'idée d'entraver l'achat d'immeubles commerciaux. Le Conseil des Etats a refusé deux motions visant à durcir la Lex Kohler. Cette décision intervient alors que le Conseil des Etats ne s'est pas encore prononcé sur le maintien définitif de cette législation. Au vu de la surchauffe immobilière, il ne fait aucun doute qu'il renoncera à l'abroger. **ATS**

Incendie
Ils défoncent une porte et sauvent deux enfants

Deux employés d'une entreprise de nettoyage ont sauvé hier après-midi deux jeunes enfants d'un incendie dans un immeuble à Bâle. Alertés par les cris, ils ont défoncé la porte de l'appartement. La maman se trouvait dans la buanderie. Les deux employés ont ensuite éteint les flammes avec l'aide de la mère, avant que les pompiers ne débarquent. Le sinistre semble avoir été provoqué par un ordinateur qui a pris feu. L'appartement, situé au deuxième étage, n'a subi que des dégâts légers. **ATS**

Nouvelles têtes



Trois nouveaux députés ont prêté serment hier au Conseil national. Agée de 32 ans, la Vaudoise **Rebecca Ruiz** succède à Josiane Aubert dans les rangs socialistes. Criminologue de formation, elle travaille au Département vaudois de la formation. Par ailleurs, les Zurichois Thomas Matter (UDC) et Beat Walti (PLR) succèdent, respectivement, à Christoph Blocher et Markus Hutter. **L.AU.**